

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Retour sur la démarche de l'atlas de biodiversité communale et engagement 'territoire engagé pour la nature'

La Ville de Quimper est inscrite dans une démarche de transition écologique, qui vise notamment à conforter la place de la nature en ville, en conciliant préservation de la biodiversité et aménagement de l'espace public, en répondant aux enjeux climatiques et à la demande légitime d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. Ce rapport a ainsi pour objet de dresser un point d'étape de la démarche d'atlas de la biodiversité communale sur le territoire de Quimper en dévoilant les résultats et d'esquisser des perspectives possibles à sa prolongation sous forme d'une démarche *Territoires engagés pour la nature*.

1. Rappel de la démarche ABC

Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, la ville de Quimper est soucieuse d'agir concrètement pour préserver son patrimoine naturel. Une biodiversité riche est un marqueur d'un cadre de vie agréable et participe à la bonne qualité de l'eau, de l'air et permet de maintenir des sols vivants.

Mais pour bien préserver et restaurer, il faut d'abord bien connaître. La municipalité a donc décidé de se doter d'un premier Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La ville a ainsi répondu à l'appel à projets 2021 « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité en mars 2021. La Ville a été retenue comme lauréate à l'été 2021.

Cet Atlas de la biodiversité communale, dont les grands enseignements sont restitués dans ce rapport, apporte des connaissances écologiques factuelles et identifient les écosystèmes fragiles. C'est un outil de partage de la connaissance et un outil d'aide à la décision, notamment pour les projets d'aménagements et les politiques publiques en y intégrant les enjeux de diversité écologiques du territoire.

2. Les actions réalisées dans le cadre de l'ABC

a. Inventorier la biodiversité du territoire

Cet inventaire constitue une synthèse bibliographique qui sera consultable par tous, et notamment par l'Office Français de la Biodiversité et par l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

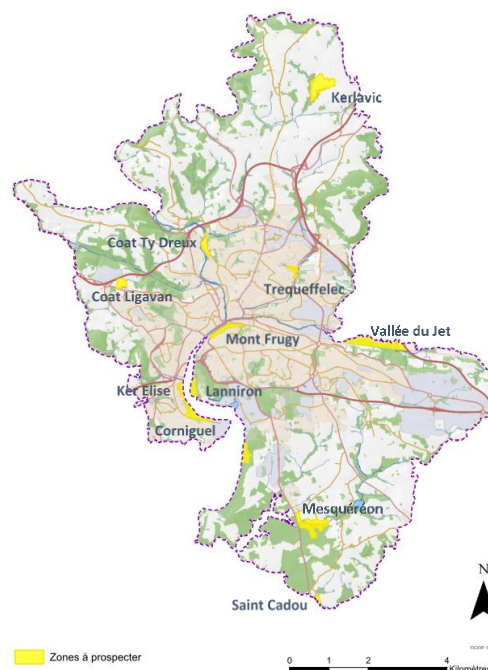
Une synthèse bibliographique faune, flore et habitats a été rédigée grâce à 8 bases de données et 59 études aux données postérieures à 2012. Ces études étaient principalement liées à des projets d'aménagements et donc localisées majoritairement aux alentours du centre-ville, révélant ainsi que les zones nord et sud-est de Quimper ont été trop peu inventoriées. Cette synthèse a révélé une bonne richesse faunistique pour les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les odonates (libellules) et les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et une richesse plus faible pour les chiroptères (chauves-souris), les orthoptères (grillons et sauterelles) et les lépidoptères hétérocères (papillons de nuit). De surcroît, la richesse floristique s'est avérée très bonne. En revanche, les végétations présentant un enjeu patrimonial potentiellement important sont généralement assez isolées et couvrent moins de 6 % de la surface communale.

Concernant la flore, la synthèse a mise en exergue la présence de 11 espèces végétales classées comme exotiques envahissantes avérées et 10 autres potentielles.

La synthèse a aussi mis en avant la présence de cinq espèces de poissons sur la commune dont deux à enjeux en raison de leur statut au niveau régional (l'Anguille d'Europe et le Saumon atlantique). Ce groupe n'a pas été étudié dans le cadre des inventaires du présent ABC.

Suite à cette synthèse, des inventaires faune, flore et habitats ont été réalisés sur les sites localisés sur la carte ci-après pour compléter les données existantes. Les douze sites représentent environ 110 ha. Le choix des sites s'est attaché à offrir la meilleure image de la variété des paysages et habitats du territoire quimpérois. En outre, le choix a été fait d'inventorier des parcelles privées ou publiques, afin d'inscrire la préservation de la biodiversité dans une approche partagée, qui ne peut reposer seulement sur les parcelles appartenant à la collectivité.

Site	Surface (ha)	Privé/public
Coat Ligavan	5	Privé
Coat Ty Dreux	5	Privé
Corniguel	10	2 ha privé et 8 ha public
Ker Elise	2	Public
Kerlavic	21	Privé
Lanniron	6	Privé
Mesquéréon	19	Privé
Mont Frugy	6	Public
Saint-Cadou	2	Privé
Stang zu	7	6 ha privé et 1 ha public
Trequeffelec	3	Public
Vallée du Jet	24	5 ha privé et 19 ha public
12 sites	110	71 ha privé et 39 ha public



Ce travail permet de mettre en évidence les enjeux, les espèces patrimoniales, certains éléments de la trame verte et bleue, notamment les corridors écologiques qui permettent de connecter des espaces naturels entre eux. Le but est de contribuer à la connaissance générale, de donner des éléments clairs, facilement accessibles pour servir d'aide à la décision pour les politiques d'aménagement, de préservation ou de restauration d'espaces naturels. Des actions, des mesures de gestion ou de restauration des espaces naturels ou des mesures de valorisation à destination du grand public sont également proposées.

Les inventaires faunistiques ont concerné les habitats, la flore, l'avifaune (nicheurs, migrateurs, hivernants), les mammifères, les chiroptères, un gastéropode (l'escargot de Quimper), les insectes (lépidoptères, orthoptères, coléoptères, odonates) et les amphibiens. Les passages se sont échelonnés de mai 2022 à mai 2023.

Les inventaires ont permis d'enrichir les observations de 43 nouvelles espèces végétales, 5 nouvelles espèces de chauves-souris, 2 espèces d'amphibiens, non mentionnées dans la bibliographie ont été identifiées : la Grenouille rieuse et le Triton marbré et 240 espèces d'insectes supplémentaires détectées sur le territoire communal et non mentionnées dans la bibliographie.

L'analyse des données naturalistes collectées montre une forte diversité spécifique liée à la mosaïque d'habitats présents sur le territoire, ainsi qu'à la situation géographique de la commune, proche du domaine maritime. Cette influence marine, portée par l'Odet, permet l'expression d'habitats plus ou moins halophiles, dont la plupart ont un intérêt européen. À ceci s'ajoutent la présence de milieux landicoles mais aussi d'un réseau hydrographique et d'un linéaire bocager important, constituant des corridors écologiques favorable à la faune. A ce titre, les sites de Mesquéréon et de la vallée du Jet se sont révélés les plus riches en faune, flore et habitats.

L'ensemble de ces résultats a permis d'identifier les enjeux suivants :

- La relative moindre qualité de biodiversité des espaces publics étudiés soumis à une forte pression humaine, tant en termes de nombre d'habitats identifiés que de quantité d'espèces inventoriées. *A contrario*, les espaces privées et surtout ceux à l'activité humaine associée faible ou extensive sont les plus riches ;
- Plusieurs sites sont identifiés comme intéressants à acquérir du fait de leur rôle dans la trame verte et bleue existante (Saint-Cadou, vallée du Jet, Mesquéréon) ;
- Parmi les 44 milieux répertoriés sur les sites de l'inventaire, certains habitats sont d'intérêts :
 - l'Odet et ses abords qui accueillent de nombreux oiseaux migrateurs et hivernants, dont certains sont menacés ou en danger ;
 - les landes, fréquentées par différentes espèces qui voient leur habitat se raréfier et se refermer par manque d'entretien ;
 - les haies bocagères, qui jouent un rôle important pour la faune, servant de zone de quiétude, de reproduction, d'alimentation et de corridor de déplacement.

b. Sensibiliser et impliquer tous les publics

La municipalité a à cœur de sensibiliser les habitants de Quimper, notamment les plus jeunes, aux enjeux écologiques et de les impliquer dans la démarche. Pour cela, elle a signé des conventions d'animation de la démarche avec deux associations : Bretagne Vivante et Les Petits Débrouillards.

1. Les animations grand public

Bretagne vivante a été missionnée pour réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public durant la durée de l'ABC. Ces animations ont pris plusieurs formes : sorties d'observation de la faune, chantiers nature, ateliers participatifs etc. Les sujets traités ont été variés et pertinents au vu de la fréquentation de ces 18 ateliers tout au long de l'ABC (plus de 215 personnes).

En parallèle, **un défi-nature** a été mené auprès des habitants pour participer à la connaissance de la faune du territoire. Tous les deux mois, un nouveau défi encourageait les habitants à observer un animal et à faire connaître ses observations sur le site Quimper +. Au cours des 8 défis-natures proposés, 60 répondants ont partagé leurs observations.

Un **concours photo** a été lancé avec un retour faible (29 photos envoyées).

Enfin, un **livret de découverte de la biodiversité du chemin du halage** a été réalisé et est disponible depuis le début du mois de juin (voir annexe).

2. Les animations jeune public

Sur le même modèle que la convention avec Bretagne vivante, la collectivité a signé une convention avec les petits débrouillards du grand ouest pour proposer des animations dans les écoles sur le thème de la biodiversité. 40 animations ont été réalisées au cours de l'ABC.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, 159 enfants ont bénéficié d'une animation (2 écoles et deux centres de loisirs) et d'une sensibilisation aux problématiques de la biodiversité sur le territoire. Ces animations ont pu, ponctuellement, être concomitantes avec les projets de végétalisation des cours d'école. En 2023, 4 groupes scolaires (12 classes) ont bénéficié de 24 animations sur les mêmes sujets.

3. Perspectives

a. Diffuser les résultats de l'ABC

Afin de valoriser les résultats et les actions de l'ABC auprès des Quimpérois, il est proposé de produire un livrable détaillant les inventaires réalisés et les ambitions de la ville. Ce document serait le point de départ de la construction de la stratégie de la ville de Quimper en matière de biodiversité. En effet, le rapport présente, en plus des grands enjeux, des pistes de réflexion à propos du renforcement, de la conservation ou du développement de la biodiversité.

En parallèle, il est proposé de faire un retour de la démarche en conseil municipal.

b. Construire la stratégie communale de la biodiversité : la démarche TEN

« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France. Il est porté par l'Office français de la biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires. Ces collectifs développent les outils adaptés localement pour appuyer, accueillir, reconnaître et valoriser les candidatures des collectivités. Le programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc ;
- la facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...) ;
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.

La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » doit **s'engager à réaliser un certain nombre d'actions** pour la biodiversité **dans les trois ans**. La candidature se fait au moyen d'un dossier composé d'un questionnaire et de fiches actions.

Il est ainsi proposé que la commune de Quimper se porte candidate pour obtenir cette reconnaissance. Les fiches actions du dossier reprenant un certain nombre d'actions déjà engagées telles que l'aménagement de la vallée de Kermabeuzen ou encore la végétalisation des cours d'écoles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'engager la démarche « Territoires engagés pour la nature » (TEN) pour la commune de Quimper ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à répondre à l'appel à projet TEN, à s'engager à mettre en œuvre les actions dans un délai de trois ans et à signer tout document relatif à cette affaire ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires de la démarche TEN.